

1“Puisse ce Tribunal prévenir le crime de silence ...”

Tribunal Russell sur la Palestine

Le Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) est un Tribunal International d'opinion citoyenne, sur le modèle de Tribunal Russell sur le Vietnam de 1967. Parrainé par la Fondation Bertrand Russell, il a été créé à la suite de l'inaction de la communauté internationale par rapport aux violations avérées du droit international commises par Israël.

La procédure du TRP, qui comprend quatre sessions, traite de la complicité et de la responsabilité d'Etats tiers, d'entreprises et d'Organisations internationales dans l'occupation par Israël des Territoires palestiniens, et dans la perpétuation des violations du droit international commises par Israël. Elle met aussi en évidence la continuité et la globalité de la politique israélienne qui vise, *in fine*, à rendre impossible la création d'un Etat palestinien.

« **La légalité du Tribunal Russell** provient à la fois de son impuissance absolue et de son universalité ¹ ». Le TRP n'a pas de légitimité juridique, et il tire sa force de la volonté citoyenne de mettre un terme à la situation d'impunité qui perdure dans les territoires palestiniens. Il ne s'inscrit pas dans un rapport concurrentiel avec les autres juridictions (nationales ou internationales) mais dans une complémentarité visant à faire appliquer le droit dans le traitement du conflit israélo-palestinien.

Le comité international de parrainage du TRP comprend des Prix Nobel, un ancien Secrétaire général des Nations Unies, deux anciens chefs d'Etat, d'autres personnes ayant exercé de hautes fonctions politiques et de très nombreux représentants de la société civile, écrivains, journalistes, poètes, acteurs, réalisateurs, scientifiques, professeurs, avocats, magistrats (voir sur site: www.russelltribunalonpalestine.com).

Le jury du TRP est composé de personnalités internationales connues pour leurs actions et leur l'intégrité morale. Ainsi pour la première session :

- **Stéphane Hessel**, Ambassadeur de France, président d'Honneur du TRP, France ;
- **Mairead Corrigan Maguire**, Prix Nobel de la Paix 1976, Irlande du Nord ;
- **John Dugard**, Professeur de Droit International, Ancien Rapporteur Spécial de l'ONU sur la Palestine, Afrique du Sud ;
- **Lord Anthony Gifford**, avocat, Grande-Bretagne ;
- **Gisèle Halimi**, Avocate, ancienne Ambassadrice auprès de l'UNESCO, France ;
- **Ronald Kasrils**, Ancien Minsitre, Auteur et activiste, Afrique du Sud ;
- **Michael Mansfield**, Avocat, Président de la Haldane Society of Socialist Lawyers, Grande-Bretagne ;
- **José Antonio Martin Pallin**, Magistrado Emérito Sala II, Cour Suprême, Espagne ;
- **Cynthia McKinney**, ancienne Membre du Congrès Américain, USA ;
- **Alberto San Juan**, Acteur, Espagne ;
- **Yasmin Sooka**, Directrice de la Foundation for Human Rights, Afrique du Sud ;
- **Aminata Traoré**, Auteur, ancienne Ministre de la Culture du Mali ;
- **Alice Walker**, poète et écrivaine, USA.

¹ Lord Bertrand Russell, Prix Nobel de littérature à propos du Tribunal Russell sur le Vietnam, 1966

² Jean-Paul Sartre, déclaration inaugurale du Tribunal Russell sur le Vietnam, 1967



**Barcelone –
1^{er}, 2 et 3 mars 2010**

Première Session du Tribunal Russell sur la Palestine

La première session du Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) a eu lieu, les 1^{er}, 2 et 3 mars 2010, à Barcelone, lieu symbolique puisqu'il s'agit de la ville où ont été signés les accords d'association euro-méditerranéens : il paraissait pertinent d'y aborder les manquements de l'Union européenne et de ses Etats membres par rapport à l'application des règles du droit international par l'Etat d'Israël, puissance occupante de la Palestine.

Elle a été organisée par le Comité National d'Appui pour la Catalogne et l'Espagne avec le soutien de la municipalité de Barcelone et de la région catalane, et s'est tenue sous la présidence d'honneur de M. l'Ambassadeur Stéphane Hessel, devant un jury composé de personnalités de premier plan au niveau mondial, avec un public particulièrement attentif de 300 personnes, dans les locaux prestigieux de l'« Illustre Collège des Avocats de Barcelone ».

Le Tribunal a été appelé à se prononcer sur six questions, au cours de huit séances :

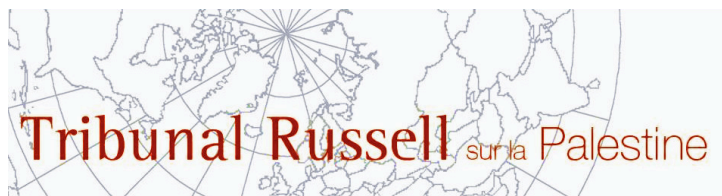
- **Les manquements de l'UE à ses obligations de faire respecter la loi internationale concernant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien**
- **Le blocus de Gaza et l'opération « Plomb fondu »**
- **Le droit du peuple palestinien à la pleine souveraineté sur ses ressources naturelles**
- **L'annexion de Jérusalem-est par Israël**
- **La construction du Mur par Israël dans les territoires palestiniens occupés**
- **Les accords signés entre l'union européenne et l'Etat d'Israël**

Conclusions du TRP

Le TRP appelle l'Union européenne et chacun de ses Etats membres à imposer les sanctions nécessaires à son partenaire - Israël - par des mesures diplomatiques, commerciales et culturelles, afin de mettre un terme à l'impunité dont il bénéficie depuis des décennies.

Au cas où l'UE et les Etats membres n'en montreraient pas le courage, le Tribunal compte sur les individus, groupes et organisations à prendre toutes les mesures qui leur sont offertes afin d'amener l'UE et ses Etats membres à respecter leurs obligations ci-dessus mentionnées, telles que l'utilisation de la compétence universelle contre des individus suspectés de crimes, l'exercice de poursuites au civil, au niveau national, contre des gouvernements et/ou contre leurs ressortissants

Le TRP appelle à cet effet à ce que les actions légales actuellement en cours dans le cadre du BDS soient renforcées et élargies au sein de l'UE.



Londres –
20 – 22 novembre 2010

Deuxième Session du Tribunal Russell sur la Palestine

Cette nouvelle session s'est tenue dans les locaux prestigieux de la « Society of Law » toujours sous la présidence d'honneur de M. l'Ambassadeur Stéphane Hessel, devant un jury composé pratiquement des mêmes éminentes personnalités,

Le Tribunal a été appelé à se prononcer sur les **Responsabilités des entreprises dans les violations des droits humains et du droit international humanitaire par Israël.**

Après avoir donné tant le cadre juridique international que le droit interne de la Grande Bretagne, des Etats-Unis et de la France, ont été examinées les implications directes et indirectes des activités des entreprises dans la colonisation, l'implication des entreprises financières israéliennes et internationales ainsi que de l'industrie de la sécurité et de l'industrie de guerre.

Conclusions du TRP

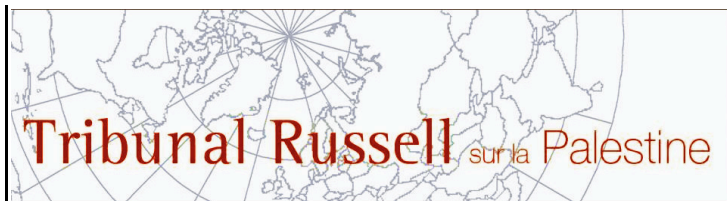
Le Tribunal a constaté que ces multinationales jouent un rôle décisif dans la commission par Israël de crimes de guerre et crimes contre l'humanité dont elles se rendent donc complices, tant par leur participation aux opérations militaires menées par les Israéliens contre les Palestiniens, notamment l'opération contre Gaza, que l'érection du mur, le blocus illégal de Gaza et le développement des colonies.

Le Tribunal a particulièrement ciblé

- **les sociétés investissant dans la conception et la fourniture à Israël d'armes, de matériels de haute technologie, de contrôle et de surveillance (les drones...), ayant participé aux crimes de guerre à Gaza et à l'enfermement des populations civiles palestiniennes par l'équipement des check points, prisons, bases militaires, Mur, notamment les sociétés G4S (anglo-danoise), Elbit systems (israélienne), Caterpillar (américaine) Cement Roadstone Holdings (irlandaise), EDO ITT et Raythe (britanniques)**
- **les sociétés impliquée dans la colonisation et l'exploitation des territoires occupés : banque Dexia (franco-belge), Veolia Transport (française), société Carmel Agrexco, Sodastream et Ahava (israéliennes)**

Le Tribunal a relevé que

- **des actions civiles pouvaient être menées contre ces sociétés par application de notre Droit interne** quand elles sont domiciliées ou présentes dans nos pays, sans préjudice de la **juridiction universelle ou de la Cour Internationale de Justice**
- ces sociétés peuvent faire l'objet de la part des mouvements de citoyens **d'actions de boycott, d'actions des actionnaires** pour les amener à désinvestir. Il a aussi été indiqué que les **collectivités locales sont habilitées, en application de directives européennes, à écarter ces sociétés de leurs appels d'offre.**



Le Cap (Afrique de sud)

5 – 7 novembre 2011

Troisième Session du Tribunal Russell sur la Palestine

Cette session s'est déroulée dans un lieu très symbolique, le musée du 6^e district de la ville du Cap, district multiculturel et multiracial jusqu'en 1966 où il fut déclaré « zone blanche » (« white group area »), ses 60 000 habitants non-blancs «relocalisés» dans de lointaines zones ethniques et leurs habitations détruites. Une fresque sur un mur du musée, représentant la destruction d'une de ces maisons par un bulldozer, résonne avec des scènes vues en Palestine.

Le Tribunal a été amené à répondre à la question « **Les pratiques d'Israël envers le peuple palestinien violent-elles l'interdiction internationale de l'apartheid ?** »

Conclusions du TRP

Des experts en Droit international sont venus spécifier le cadre juridique de référence au travers notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965 (signée par Israël) et de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973 qui énonce la liste des critères pouvant caractériser le crime d'apartheid.

Les notions de « race » et de « discrimination raciale » ont aussi été définies, le groupe racial étant un groupe humain identifiable, davantage sociologique que biologique, et pouvant impliquer une auto-identification. Il a été établi que l'on peut identifier comme deux groupes raciaux distincts, les « Juifs israéliens » et les « Palestiniens » .

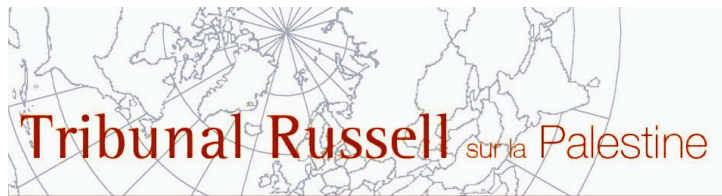
Au vu des rapports d'experts juristes en droit international et des témoignages concordants, le jury, composé de personnalités internationales connues pour leur intégrité morale, a conclu à l'existence d'un **régime systématique et institutionnalisé de domination d'un groupe racial sur un autre**, incluant des **actes inhumains** commis envers un groupe dominé, et qualifié d'**apartheid selon les critères définis par le Droit international**.

Ce régime prend des formes et des intensités différentes selon les lieux de résidence des Palestiniens, mais il est constitué à l'égard de tous (Israël, Territoires Occupés [TO] dont Gaza, réfugiés). Son maintien interdit au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination. Le jury a aussi retenu la **commission du crime de persécution**, défini comme une privation intentionnelle et grave des droits fondamentaux d'un groupe identifiable, dans le cadre d'attaques larges et systématiques contre des populations civiles.

Le Tribunal a donc appelé l'Etat d'Israël à démanteler ce système d'apartheid, à mettre fin aux lois et pratiques discriminatoires et à arrêter la persécution des Palestiniens.

Il a appelé tous les Etats à user de tous moyens, y compris l'imposition de sanctions, pour mettre fin à cette situation illégale ; **le Procureur de la Cour pénale internationale à recevoir la plainte déposée par l'Autorité palestinienne** sur les crimes constatés ; **la Palestine à adhérer au statut de Rome** de la Cour pénale internationale ; **l'AG des Nations Unies à réactiver le Comité spécial contre l'apartheid** ; et le **Comité pour l'élimination des discriminations raciales** à mettre l'apartheid à l'ordre du jour de son examen d'Israël en 2012.

Il a enfin appelé la société civile à développer la solidarité, notamment en faisant connaître ces conclusions à ses Parlements nationaux et par le moyen de la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanctions.



New York –
6 – 8 octobre 2012

Quatrième Session du Tribunal Russell sur la Palestine

Cette dernière session se tiendra sur le campus de la célèbre Cooper Union for the Advancement of Science and Art, où furent créés National Association for the Advancement of Colored People et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Tribunal se penchera sur **“La complicité des USA et les défaillances de l’ONU concernant les violations par Israël du Droit international relatif au peuple palestinien.”**

Jury du Tribunal Russell sur la Palestine, quatrième session

Juges ayant participé à toutes les sessions

John Dugard, *Professeur de droit international, ancien rapporteur spécial pour la Commission des droits de l’Homme de l’ONU et pour la Commission du droit international (Afrique du sud)*

Stephane Hessel, *Ambassadeur de France, ancien résistant (France)*

Ronnie Kasrils, *écrivain, militant et ancien ministre (Afrique du sud)*

Cynthia McKinney, *ancien membre du Congrès, candidate aux élections présidentielles de 2008 (Etats-Unis)*

Mairead Maguire, *Prix Nobel de la Paix 1976 (Irlande du nord)*

Michael Mansfield, *Professeur de droit, City University, London, University of Kent; Président de la Haldane Society and Amicus; avocat des droits de l’homme. (Grande-Bretagne)*

Martin Pallin, *Juge émérite à la Cour Suprême (Espagne)*

Alice Walker, *auteur et poétesse, Prix Pulitzer 1983 (Etats-Unis)*

Juges spécifiques à la session de New-York

Dennis Banks, *militant et écrivain, cofondateur du Mouvement amérindien (Etats-Unis)*

Angela Davis, *militante politique américaine, intellectuelle et auteure (Etats-Unis)*

Miguel Angel Estrella, *Pianiste, militant des droits de l’homme, Ambassadeur à l’UNESCO (Argentin)*

Roger Water, *musicien, cofondateur des Pink Floyd (Grande-Bretagne)*

Programme de la quatrième session du TRP

Après des **rappels historiques** par Ilan Pappé, Peter Hansen, Ben White et Huwaida Arraf, des experts internationaux et des témoins présenteront le **Rôle des Nations Unies dans l’obstruction au droit des Palestiniens à l’auto-détermination** (John Quigley, Vera Gowlland-Debas, Suzan Akram, Raji Sourani) , puis sur le **Rôle des Etats-Unis dans le soutien aux violations des droits des Palestiniens** (Diana Buttu, Katherine Gallagher, Noam Chomsky, David Wildman). **Des voies pour le futur** seront explorées (Phyllis Bennis, GianFranco Fattorini, Gus Massiah). Enfin, des juristes et un témoin amérindien s’interrogeront sur **la notion de sociocide et sur la possibilité de le définir en droit international.**



Alice Walker, author and poet, USA



John Dugard, Profesor of International Law, Former Special rapporteur for both UN Commission on Human Rights and International Law Commission



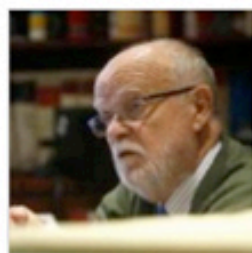
Mairead Corrigan Maguire, Nobel Peace laureate 1976, Northern Ireland



Stephane Hessel, Ambassadeur de France and former French resistant



Ronald Kasrils, writer, activist and former government minister, South Africa



José Antonio Martín Pallín, emeritus judge, Chamber II, Supreme Court, Spain



Cynthia McKinney, former member of the US Congress and 2008 presidential candidate, Green Party, USA



Michael Mansfield Queens Council, Master of the Bench, Greys Inn; Professor of Law, City University, London; Fellow of Law, University of Kent; President of the Haldane Society and Amicus; practising Human Rights lawyer for 45 years.



Angela Davis, American political activist, scholar and author.



Roger Waters, British musician, composer, co-founder of the Pink Floyd and political activist



Dennis Banks, activist and writer, co-founder of American Indian Movement



Miguel Angel Estrella, Argentine Pianist and UNESCO goodwill ambassador

Tribunal Russell sur la Palestine Le jury de la session de New-York